



Droit au logement...

En tant que syndicalistes nous intervenons très régulièrement sur les dossiers de logement pour les intérimaires. Si vous avez transmis une demande de logement si vous galérez car votre dossier n'avance pas, si vous avez renouvelé à plusieurs reprises votre demande... contactez nous. Nous agissons avec vous pour mettre fin à toutes ces incohérences et toutes ces injustices. Nous sommes déterminés.

... à un logement digne !

Si vous avez "bénéficié" de la part du Fastt de chambres d'hôtel avec un manque d'hygiène indigne, contactez nous pour que le Fastt et Adecco cessent de travailler avec des marchands de sommeil malhonnêtes. L'entreprise est responsable des services qu'elle propose aux intérimaires. Nous méritons plus de respect. La direction d'Adecco doit prendre le problème au sérieux et arrêter de proposer de tels services. Ne soyons pas complices car c'est notre argent.

**SUD intérim Solidaires, 31 rue de la
Grange aux Belles, 75010, Paris**
Ourida Makboul :
06 98 94 15 28, 07 64 49 81 67

Les CDI intérimaires

- > Des primes pas payées,
- > Des kilométrages pas remboursés
- > Des heures supplémentaires non payées (Adecco étale les heures supplémentaires sur les jours où il n'y a pas de missions...)
- > Des congés payés imposés aux CDI intérimaire quand l'agence n'a pas de mission à proposer.
- > Les intérimaires doivent bénéficier des mêmes droits et avantages que les salariés permanents de l'entreprise utilisatrice, et ce n'est toujours pas le cas.

Accidents de travail, de trajets et arrêts maladies

Il y a des intérimaires qui décèdent dans leur lieu de travail, des accidents graves, des personnes amputées. Si vous avez vécu de la part d'Adecco ou de la part de l'entreprise utilisatrice des injustices, un manque de sécurité, de protection, contactez nous. Si vos droits n'ont pas été respectés même si cela date de plusieurs mois, n'hésitez pas, on peut toujours intervenir, il n'est pas trop tard.

Une permanence juridique

Elle est gratuite. Nous travaillons toujours dans l'intérêt des salariés intérimaires d'Adecco, dans la confiance, la discrétion et la confidentialité. Tous les lundis et mardis après-midi à partir de 14 heures. Nous vous défendons, nous ne sommes pas là pour faire plaisir à la direction.